

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

PÉTROLIA INC.



DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

LUNDI 2 FÉVRIER 2015

Table des matières

Mémoire pour la Commission des finances publiques.....	3
Mise en contexte.....	3
Fiscalité.....	4
Capital Mines Hydrocarbures (CMH)	5
EES.....	6
Portrait énergétique du Québec	7
Analyse des impacts découlant des mesures annoncées par le gouvernement.....	8
Réduction du Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.....	8
Réduction des avantages fiscaux prévus pour les actions accréditives.....	9
Opportunité de positionnement pour le Québec	10
Conclusions et recommandations.....	10

Mémoire pour la Commission des finances publiques

La société Pétrolia remercie la **Commission des finances publiques** de lui permettre de s'exprimer dans le cadre de ses travaux et d'ainsi participer à cet exercice démocratique. Nos propos porteront principalement sur le Chapitre IV du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, lequel vise plus particulièrement l'énergie et les ressources naturelles.

Mise en contexte

Lors du dépôt du Budget 2014-2015, le gouvernement a énoncé une volonté claire de réduction de la croissance des dépenses de l'État et d'atteinte du déficit zéro. Nous croyons qu'en plus de limiter la croissance des dépenses, l'État devrait aussi mettre en place des conditions favorables aux investissements privés, ce qui lui permettrait d'entrevoir une croissance des revenus. Dans cet esprit, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures québécois sont une opportunité de travailler sur la colonne des revenus.

À cet effet, nous saluons la volonté gouvernementale de miser sur le développement des ressources naturelles, ce qui s'est traduit par la création de Capital Mines Hydrocarbures (CMH). Ce fonds sera à même d'apporter son soutien et d'offrir une rampe de lancement aux entreprises qui développent le territoire québécois. D'ailleurs à ce propos, avant même la création de CMH, rappelons que le gouvernement a investi 10 M\$ dans le capital de Pétrolia par le biais de Ressources Québec. Cet investissement a permis la découverte de 1 TCF de gaz naturel dans la région de Murdochville en Gaspésie. De plus, il est important de souligner que le gouvernement possède 35 % du projet Anticosti.

Tous nos projets sont situés dans l'est du Québec, soit en Gaspésie et sur l'île d'Anticosti (Côte-Nord). Notre société est bien implantée dans ces régions, ce qui nous permet de faire un certain nombre de constats sur l'état de l'économie dans ces deux régions. Outre l'industrie éolienne, la Gaspésie cherche actuellement un second souffle afin de relancer son économie, et pour sa part la Côte-Nord a beaucoup souffert du contexte québécois et mondial en matière d'extraction du minéral.

Ces deux régions ont quelque chose en commun : aucune des deux n'est branchée sur le réseau de distribution de Gaz Métro, ce qui représente un frein à la 2^e et 3^e transformation sur la Côte-Nord tout en privant la Gaspésie d'un atout économique important, qui pourrait lui permettre d'attirer des entreprises créatrices d'emplois. La mise en valeur et la production du gaz naturel présent dans le sous-sol de la Gaspésie et d'Anticosti pourraient faciliter la diversification et l'épanouissement économique de ces deux régions.

À titre de promoteur et de futur exploitant d'une ressource qui appartient à tous les Québécois, nous croyons que le rôle de l'État est de travailler de concert avec nous pour mettre à la disposition des Gaspésiens et des Nord-Côtiens les ressources nécessaires à leur développement économique.

De notre côté, à titre de producteurs, nous nous sommes engagés à mettre cette ressource à la disposition de ces régions, et ce, à un coût extrêmement concurrentiel. Il s'agit d'une formidable occasion d'insuffler un vent de prospérité dans l'Est-du-Québec, puisque seul le producteur de la ressource est en mesure d'offrir ce gaz à un coût relativement bas et surtout, fixe dans le temps.

La mise en valeur des ressources en hydrocarbure québécois procède de la même logique que la mise en valeur des ressources minérales. Le gouvernement du Québec octroie des permis d'exploration afin que les compagnies mettent en valeur les ressources appartenant à tous les Québécois, dans l'objectif de percevoir des redevances tout en favorisant le développement économique et l'acquisition de connaissance sur les ressources du sous-sol québécois.

C'est dans cet esprit qu'un train de mesures fiscales a été mis sur pied au fil des ans afin de supporter et d'encourager les compagnies d'exploration à remplir leur part du pacte : l'exploration et la mise en valeur du territoire. À nos yeux, les mesures fiscales combinées aux prises de participation du gouvernement dans les divers projets en cours constituent l'essentiel des mécanismes permettant de mettre en valeur les ressources naturelles appartenant à tous les Québécois.

Par ailleurs, dans ce pacte, nous croyons que demeure une responsabilité partagée : l'acceptabilité sociale. En effet, le promoteur ne peut, à lui seul, réussir à gagner l'acceptabilité sociale si les représentants du pouvoir public manifestent de la méfiance soutenue à l'égard d'un projet.

Dans cette veine le gouvernement a annoncé en mai dernier le « *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures* » qui comprend deux Études environnementales stratégiques, ces dernières incluant la tenue d'une étude économique sur les retombées d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures. Nous y voyons de la part du gouvernement une volonté de répondre définitivement aux différentes interrogations des Québécois en matière d'hydrocarbures. Nous souhaitons que cet exercice permette au gouvernement de remplir sa part du pacte en matière d'acceptabilité sociale. L'industrie souhaite d'ailleurs partager son expertise et la mettre de l'avant en utilisant les meilleures pratiques existantes, notamment au niveau de la sécurité et de l'environnement.

Fiscalité

L'annonce d'une diminution de l'aide fiscale destinée aux entreprises dont fait partie le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources doit aussi se comprendre dans la perspective de ce pacte social de développement des ressources naturelles. Avec cette réduction, le gouvernement prévoit économiser 35 M\$ en crédits d'impôt en 2014, puis 270 M\$ en 2015-2016 et finalement 371 M\$ l'année suivante.¹ Il a aussi affirmé vouloir procéder avec une réduction des taux des déductions additionnelles du régime d'actions accréditatives.

¹ Valérie Lesage. « Budget doux-amer pour les entreprises ». [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/gouvernement/budget-doux-amer-pour-les-entreprises/569601> (page consultée le 25 juin 2014). Les Affaires, le 4 juin 2014.

Nous croyons que ces modifications à l'aide fiscale auront un impact négatif sur le développement d'une industrie prometteuse et que ces annonces auront un effet non seulement sur la relance économique, mais également sur la création de richesse et d'emplois. Elles amenuiseront l'impact positif de ces deux mesures que nous considérons comme des moteurs de l'industrie, en réduisant le support offert aux PME désireuses de mettre en valeur le potentiel en hydrocarbure québécois.

Les crédits d'impôts relatifs aux ressources naturelles, le régime d'actions accréditatives et la dotation au fonds spécial CMH créé par le projet de loi 28, doivent être perçus comme un tout. C'est l'ensemble de ces mesures qui constitue le levier qui permettra de procéder à la caractérisation des ressources naturelles actuellement en place, de confirmer les ressources disponibles et de poursuivre l'exploration du territoire, dans une perspective d'exploitation au bénéfice de tous les Québécois. Ces mesures constituent l'essentiel du pacte de mise en valeur des richesses naturelles québécoises, notamment au chapitre des hydrocarbures. Le Québec est riche de ses ressources minérales, il est primordial qu'il le devienne de ses ressources pétrolières également.

Rappelons que dans le contexte du Québec, ce sont les TPME qui sont responsables de près de la totalité des activités initiales d'exploration dans les domaines minier, gazier et pétrolier. Les grandes entreprises ne s'intéressant que très peu ou pas du tout aux projets de moindre envergure, qui en sont uniquement à l'étape de l'exploration. Ce sont pourtant ces projets qui permettent de poursuivre le travail d'analyse et d'acquisition de connaissances requises pour prendre des décisions éclairées sur l'avenir de ces filières. Tous les éléments du pacte sont essentiels afin de permettre la poursuite de la mise en valeur des ressources, par et pour des Québécois.

Dans le contexte d'une grande entreprise pétrolière, à cette étape de développement le projet d'Haldimand 4 à Gaspé serait considéré comme un projet de trop petite échelle. Toutefois, dans un contexte québécois, le projet d'Haldimand 4 représente près de 1 G\$ de revenus pour notre société et de près de 300 M\$ de redevances pour le gouvernement du Québec. Il ne faut donc pas en conclure que les projets de moindre envergure pourraient ne pas être profitables pour la société québécoise.

Capital Mines Hydrocarbures (CMH)

Nous voyons la mise en place de Capital Mines Hydrocarbures (CMH) d'un bon œil puisque ce fond permettra de poursuivre les démarches d'acquisition de connaissances sur les richesses naturelles, tout en définissant les conditions et les exigences nécessaires à la mise en valeur sécuritaire des ressources en places.

CMH pourra agir comme un catalyseur du potentiel québécois, notamment dans l'est de la province. Comme nous l'avons décrit plus haut, la Gaspésie et la Côte-Nord ont besoin d'une bougie d'allumage afin de redémarrer le moteur économique de l'est du Québec. Le

ralentissement minier est une belle occasion pour le gouvernement d'investir afin de rendre disponible du gaz pour ces régions. Lorsque le marché du fer reprendra de la vigueur, ces investissements pourraient permettre au Québec de se repositionner solidement sur la scène mondiale.

Comme nous l'avons affirmé plus tôt, Pétrolia est prête à mettre l'épaule à la roue en développant le projet Bourque, près de Murdochville. Nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire, mais grâce à la contribution de toutes les parties et à un échéancier précis, nous serions en mesure de voir les hydrocarbures de la Gaspésie contribuer au développement minier de la Côte-Nord. De même, relier le sud et le nord du Saint-Laurent grâce à l'énergie favoriserait notamment la diversification économique de la Gaspésie, tout en assurant un approvisionnement stable, sécuritaire et à prix prévisible pour les industries de l'est du Québec.

EES

Par ailleurs, l'un des volets étudiés dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES) vise à déterminer les bénéfices liés à la production d'une ressource exploitable. Il serait important d'attendre les conclusions de ces études avant de mettre en œuvre l'application des modifications fiscales annoncées. Le changement au pacte de mise en valeur des richesses naturelles québécoises pourrait avoir des impacts sur l'économie globale de notre secteur d'activité. Avec les conclusions du volet économique des EES, il nous apparaît que le gouvernement serait alors davantage outillé pour prendre une décision éclairée quant aux meilleurs moyens d'en arriver à transformer le potentiel québécois en dividendes, ce qui profiterait à l'ensemble de la société québécoise.

Bien qu'à l'échelle de notre industrie le projet Haldimand soit de petite taille, il représenterait quand même près de 300 M\$ de redevance pour l'État. À titre d'illustration, les éventuelles redevances de ce projet suffiraient à financer tout le budget de dépense du ministère du Développement durable et de la lutte aux changements climatiques pour les 2 prochaines années.

L'objectif de notre entreprise est cohérent avec la volonté du gouvernement de travailler dans la colonne des revenus. Nous sommes d'avis que la poursuite des travaux d'exploration permettra de confirmer le potentiel et la rentabilité économique des projets actuels. Il s'agit donc d'un effort conjoint de la part de l'État et des entreprises pour procéder à la démonstration de la valeur ajoutée liée à la production d'hydrocarbures.

Portrait énergétique du Québec

Le Québec est un consommateur net de pétrole et de gaz associés. Il consomme bon an mal an entre 14 et 16 millions de tonnes équivalentes pétrole. La province importe l'entièreté de sa consommation, ce qui a un important impact négatif sur sa balance commerciale. Il faut être réaliste, la consommation n'est pas en voie de se rétracter dans les prochaines années. Il est donc important de se positionner dans cette filière et être à même d'assurer une portion de notre approvisionnement localement. Non seulement pour réduire le déficit de notre balance commerciale, mais aussi pour que les richesses naturelles des Québécois contribuent à faire fructifier l'économie de la province.

Les hydrocarbures et ses dérivés représentent près de la moitié de la consommation énergétique du Québec. Étant un importateur net, les capitaux versés pour se procurer ces ressources sont ainsi envoyés à l'étranger, ce qui contribue fortement à une balance commerciale négative. Les montants en jeu sont importants, soit environ 13,7 G\$ par année pour le pétrole brut, 74 M\$ pour le gaz naturel et finalement 40,3 M\$ en liquides de gaz naturels et produits connexes uniquement pour 2013².

D'autre part, bien que la question des GES ne soit pas au menu de cette commission, nous croyons tout de même important de rappeler que le développement d'une filière québécoise des hydrocarbures aurait aussi des impacts positifs à ce chapitre. En effet, le développement des ressources gazières de la Gaspésie et de l'île d'Anticosti permettrait d'appuyer les objectifs de réduction des gaz à effet de serre que s'est fixé le Québec.

Plus précisément, l'utilisation de gaz naturel provenant de l'exploitation de nos ressources contribuerait à soutenir davantage cet objectif. Une transition du mazout vers le gaz naturel permettrait de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et d'éliminer complètement les émissions de NOX, de particules fines et de SOX. Le gouvernement a d'ailleurs déjà indiqué vouloir supporter une telle transition.

Par ailleurs, le gaz naturel constitue une alternative 30 % plus économique que le mazout. Le développement de cette filière produirait ainsi un effet triple, soit la réduction des émissions de GES, le renforcement du positionnement concurrentiel de nos industries et une contribution au développement économique dans les régions ressources de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie. Il s'agit d'un bel exemple de développement régional intégré dans la vision gouvernementale.

Il faut ajouter que l'utilisation de gaz naturel produit localement diminuerait les coûts de fonctionnement pour les entreprises existantes en offrant une stabilité dans l'approvisionnement et dans les prix, tout en mettant en place des conditions favorables à l'émergence d'entreprises de 2^e et 3^e transformation.

² Institut de la statistique du Québec. « *Importations internationales annuelles par produit, Québec et Canada* ». [En ligne], http://www.bdsq.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1624 (page consultée le 17 janvier 2015). Gouvernement du Québec.

Le Québec doit être en mesure de développer sa propre expertise dans ce domaine et cela passe par ses PME. Il faut rappeler que les grandes entreprises du secteur pétrolier et gazier ne s'engagent que très peu dans les projets exploratoires de moindre envergure. D'ailleurs à ce propos il serait souhaitable de mettre sur pied une politique visant à favoriser l'émergence d'une filière industrielle de production et de distribution de gaz naturel propre à la réalité de l'Est du Québec.

Analyse des impacts découlant des mesures annoncées par le gouvernement

Bien que nous soyons en accord avec la décision gouvernementale de retourner à l'équilibre budgétaire et d'assainir les finances publiques, nous pensons que ces mesures auront, à court et à moyen terme, un impact négatif sur le climat d'affaires ainsi que sur la compétitivité et l'attractivité de l'économie québécoise.

Bien qu'à première vue, la réduction des dépenses fiscales liées à notre industrie puisse paraître attirante pour le gouvernement, nous croyons qu'à moyen terme, l'utilisation de mesures de réduction des crédits d'impôt ne permettra pas au Gouvernement d'atteindre les cibles qu'il s'est fixées en matière de développement économique.

Des interventions telles que la création de CMH ont un effet levier structurant sur l'économie québécoise, de la même façon que les crédits d'impôt et les régimes d'actions accréditives. Nous sommes d'avis que le maintien du pacte de mise en valeur des richesses naturelles québécoises par l'État devrait permettre de générer des entrées fiscales additionnelles.

Dans les faits, le secteur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz est en émergence au Québec et, à cet effet, il est essentiel, pour l'État, de continuer à supporter les TPME occupant ce secteur, tout comme cela est fait pour d'autres secteurs d'activité tels que le jeu vidéo, l'aéronautique, etc.

Réduction du Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Pour notre part, notons que l'impact financier direct des mesures de réduction du crédit d'impôt représente, à court terme, les montants suivants :

	Taux	Selon les travaux admissibles pour l'exercice 2013	Selon les travaux admissibles prévus pour l'exercice 2014
Travaux admissibles		10 664 909 \$	4 000 000 \$
Crédit d'impôt relatif aux ressources selon le régime actuel	35 %	3 732 718 \$	1 400 000 \$
Crédit d'impôt relatif aux ressources selon le régime proposé	28 %	2 986 175 \$	1 120 000 \$
Réduction du crédit proposée		(746 544) \$	(280 000) \$

Pour une PME sans revenu comme la nôtre, ces montants représentent des sommes importantes. Les activités d'exploration de notre société génèrent des emplois et en investissements régionaux pour le Québec. Uniquement au niveau des activités d'exploration, il est estimé que chaque tranche de dix millions de dollars en investissement crée en moyenne 44 emplois directs et 25 emplois indirects chez les différents fournisseurs notamment dans le domaine des services et des équipementiers.³

En réduisant le crédit d'impôt, on ralentit la capacité des entreprises du secteur à réaliser des campagnes exploratoires et, conséquemment, sa capacité à contribuer positivement à l'économie québécoise. Les modifications proposées au régime fiscal en matière d'exploration des ressources affecteront notre capacité de développement.

Réduction des avantages fiscaux prévus pour les actions accréditives

Il est aussi important de comprendre que les entreprises du secteur des hydrocarbures financent majoritairement leurs activités par l'émission d'actions, lors d'appels à financement. Outre la participation de Ressources Québec, ce sont de petits investisseurs québécois qui constituent l'essentiel de notre actionnariat. L'utilisation d'actions accréditives nous permet d'obtenir un prix plus élevé par action, tout en nous permettant de recueillir davantage de capital. Ce capital additionnel est réinvesti dans nos travaux créant alors un effet levier qui se transpose sur son niveau d'activité. Il permet aussi de démarrer de nouvelles campagnes de poursuivre certaines et d'aller de l'avant malgré un contexte macroéconomique difficile.

À ce moment-ci, considérant une conjoncture économique difficile, la faiblesse de la demande, une reprise lente de la croissance et un faible prix du pétrole, nous sommes d'avis qu'il est prématuré de procéder avec une réduction des avantages fiscaux prévus pour les actions accréditives. Cette décision donnerait un signal négatif, autant aux entreprises qu'aux investisseurs, affectant ainsi davantage le climat d'affaires et nuisant par le fait même à l'essor économique de la province.

Par ailleurs, en considérant la structure de notre actionnariat et la capacité limitée des investisseurs québécois, une réduction des avantages fiscaux liés à l'investissement limiterait notre accès au capital.

L'utilisation d'actions accréditives permet aux entreprises québécoises de procéder à l'exploration et à l'ouverture de notre territoire. C'est une part importante du pacte de mise en valeur des ressources naturelles. En ralentissant l'accès au financement, le risque est qu'elles soient moins susceptibles de passer à travers des périodes plus difficiles, limitant grandement, par le fait même, la capacité d'exploration et de mise en valeur du territoire de l'État par des entreprises locales. En somme, le changement annoncé aura pour effet de ralentir la croissance de cette filière en plus de l'affaiblir.

³ Gouvernement du Québec. « *Modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec* ». [En ligne] <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/potentiel.asp> (page consulté le 17 janvier 2015), ISQ.

Opportunité de positionnement pour le Québec

Actuellement, les équipementiers du domaine de l'exploration et de l'exploitation gazière et pétrolière ainsi que les entreprises spécialisées dans les technologies de forage et de sondage se retrouvent principalement dans l'ouest canadien et aux États-Unis. Les emplois générés par le secteur des services pétroliers sont particulièrement intéressants. À titre d'exemple, le boom des hydrocarbures non conventionnel aux États-Unis a fait tomber le taux de chômage à moins de 3 % dans le Nord-Dakota. Un chauffeur de camion y gagne près de 100 000 \$ par année.

Le développement de cette industrie dans l'est du pays nécessitera l'implantation de plusieurs de ces entreprises au Québec. Nous devons aussi développer des centres de formation afin de disposer de main-d'œuvre qualifiée issue de la province. On sera ainsi à même de fournir rapidement et efficacement les matériaux, les instruments et le personnel, qui seront nécessaires à la conduite de travaux gaziers et pétroliers.

Nous croyons qu'il serait intéressant de positionner rapidement le Québec comme un chef de file et de regrouper chez nous les entreprises qui desserviront bientôt toute la Côte-Est, tant canadienne qu'américaine. Pour ce faire, il faudrait un message gouvernemental fort et des décisions significatives à cet effet. Nous souhaitons voir l'émergence d'un climat d'affaires propice et accueillant afin d'être en mesure d'attirer les entreprises de services pétrolier et gazier ici.

Nous souhaitons être en mesure de développer une expertise exportable faisant ainsi rayonner notre savoir-faire au-delà des frontières. De cette façon, les investissements étrangers et les retombées économiques provenant du secteur resteront ici et profiteront à la province.

Conclusions et recommandations

Dans l'Est-du-Québec le développement de la filière gazière offre au Québec une occasion de substituer des sources de production d'énergie très polluante telles que la coke de pétrole par des ressources moins émissives comme le gaz naturel et des produits dérivés du pétrole. L'utilisation de ces ressources pourrait contribuer positivement à la relance du Plan Nord et des activités visées par celui-ci. De plus, une transition vers le gaz naturel favoriserait le développement économique des régions, notamment de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Nous espérons que l'émergence de ce nouveau domaine d'activité puisse contribuer au développement et la mise en place de formations spécialisées permettant de miser sur une expertise québécoise développée localement. Il est important de rappeler l'effet structurant que ce type d'activité peut apporter en matière de développement économique, lequel effet surpasse, à terme et sans aucune commune mesure, l'effet des premières phases de travaux exploratoires et contribuant ainsi à l'enrichissement collectif.

Recommandation 1

La mise sur pied d'une politique visant à favoriser le financement et l'émergence d'une filière de production et de distribution gazière propre à l'est du Québec.

Nous réitérons notre position voulant que le gouvernement devrait surseoir à la mise en œuvre de ses annonces concernant les avantages fiscaux liés à la filière des ressources naturelles en attendant la publication des conclusions des ÉES notamment le volet portant sur les bénéfices économiques liés aux projets de développement. Nous souhaitons que les PME québécoises qui œuvrent dans le secteur des hydrocarbures puissent passer du statut d'entreprises d'exploration au statut d'entreprises de valorisation et nous sommes d'avis que cela passe par l'appui du gouvernement.

Recommandation 2

Que la démarche gouvernementale en matière de fiscalité des entreprises s'arrime, dans le cas de notre industrie, avec la démarche d'analyse économique entreprise par les EES annoncées en juillet dernier, et qu'à cette fin le gouvernement sursoit à la réduction des crédits d'impôt annoncés pour notre industrie jusqu'à ce qu'un portrait plus global émerge des études en cours.

Nous croyons donc qu'il est nécessaire de se projeter vers l'avenir et de réaliser que l'impact réel des mesures annoncées permettra à l'État de dégager des bénéfices intéressants, ceux-ci se reflétant dans d'éventuels efforts de développement économique structurant, d'attraction d'entreprises, de financement, de promotion de campagnes exploratoires, ainsi que dans la recherche de partenaires financiers pour attirer investisseurs et investissements. Somme toute, nous souhaitons travailler sur la colonne des revenus de l'État.

Recommandation 3

Que le Gouvernement du Québec considère le développement des hydrocarbures comme une formidable opportunité lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière de finances publiques, de développement régional ainsi que de réduction des gaz à effet de serre.